

<https://college-simone-lagrange.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article54>

ASSR1- 2018

- Vie du collège - Sécurité routière -



Publication date: jeudi 4 avril 2019

Copyright © Collège Simone Lagrange - Tous droits réservés

L'Attestation Scolaire de sécurité Routière comprend 2 niveaux :

- le 1er (ASSR1) se passe en 5e et permet de s'inscrire au BSR (Brevet de Sécurité Routière) en auto-école afin de conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans.
- le 2e (ASSR2) se passe en 3e et est INDISPENSABLE pour pouvoir s'inscrire au permis de conduire, que l'on soit majeur ou en conduite accompagnée dès 15 ans.

Règles de base :

1) Les panneaux :

- les rouges et ronds marquent une interdiction
- les bleus et ronds marquent une obligation
- les bleus carrés donnent des indications
- les triangles rouges annoncent des dangers

2) Aux intersections (= carrefours)

- sans panneau ou de feu, je laisse toujours la priorité à droite
- à un STOP je m'arrête MÊME SI il n'y a pas d'autre voiture
- sur un rond-point ou en entrant sur une voie rapide, la priorité change et passe à GAUCHE, à celui qui est déjà sur le rond-point ou sur l'autoroute.

3) Au feu :

- je ralentis à l'orange et m'arrête au rouge
- en cas de feu clignotant, c'est la priorité à droite qui s'applique

4) à l'ASSR, je choisis TOUJOURS les réponses qui préservent le mieux ma sécurité

5) Je mets la ceinture de sécurité et/ou mon casque car je me PROTÈGE et non car il y a des amendes.

Un cyclomoteur : véhicule à deux roues et motorisé de moins de 50 cm³ , comme un scooter.

DES SITES POUR S'ENTRAINER :

Eduscol : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Code 3000 : <http://www.code3000.net/assr-cyclo-bsr.php>